



***Pour l'emploi,  
contre les licenciements,  
pour l'avenir de la presse et de l'information***  
**Comme dans la presse nationale,  
la Filpac CGT de la Presse quotidienne  
régionale et départementale  
appelle à une non-parution du daté 13 juin**

Sur l'emploi, les patrons de presse auraient tous les droits ? Quels droits ?

- Diviser les salariés, décider qui a un avenir dans la presse et qui doit partir.
- Cacher leurs intentions sur l'informatique, le numérique, les services administratifs, l'imprimerie ou la rédaction.
- Masquer leurs stratégies concernant l'avenir du papier imprimé.
- Décréter que, de toute façon, il faut réduire la masse salariale.
- Se réserver le droit de mutualiser, concentrer les moyens, les services et finalement les titres.
- Par-dessus le marché, passer outre la négociation nationale de branche pour concocter des plans taillés à la seule mesure des actionnaires des groupes.

Et il nous faudrait attendre que ça nous tombe sur la tête, au cœur de l'été ?

Et il faudrait croire qu'il y aurait des îlots abrités, des oasis au cœur de la tempête. Allons donc...

Oui, la presse et l'information ont un avenir.

Non, l'argent des aides du gouvernement ne doivent pas servir à licencier.

Le 12 au soir, faisons grève ! Le 13 juin, tous ensemble, manifestons !

**La Filpac CGT propose aux salariés la plate-forme revendicative suivante :**

**1. La Filpac CGT revendique la création immédiate et concrète d'une protection sociale du contrat de travail de tous les salariés, ce qui fait défaut dans le dispositif actuel de la Sécurité sociale.**

Cette gestion des personnels et des effectifs exclut tout laissé pour compte.

Il s'agit bien de sécurité du contrat de travail et du parcours professionnel, la « sécurisation des parcours professionnels » des patrons se réduit à l'établissement d'un parcours de formation professionnelle masquant un licenciement. L'obligation d'emploi à l'arrivée est donc à établir.

La rupture du contrat de travail doit être rejetée.

L'objectif de la Filpac CGT est la création d'une caisse paritaire à laquelle adhérerait et cotiserait l'ensemble des entreprises de la presse. Cette caisse aurait pour vocation de recevoir et gérer les aides de l'Etat ; elle aurait pour rôle d'éviter la rupture du contrat de travail en cas de réorganisations et/ou de modernisations pendant les périodes de formation et de reconversion des salariés, jusqu'à l'entrée en fonction dans leur nouvelle activité ou leur départ à la retraite.

La Filpac CGT sollicite des organismes de prévoyance adéquats pour examiner les conditions requises de création de cette caisse.

**2. La Filpac CGT avance toutes les propositions consistant à maintenir et développer les activités porteuses à la fois d'avenir et d'emplois.**

Cette démarche repose également sur l'exigence formulée aux directions patronales de révéler leurs stratégies industrielles et sur la revendication que des investissements pertinents viennent appuyer ces projets industriels et éditoriaux, tant sur support papier que numérique.

La bataille syndicale pour l'emploi inclut ainsi la garantie et le développement d'une charge de travail importante, qui éclairent l'avenir pour les trois ans suivants, tel que le prévoit la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

La Filpac CGT a le devoir de veiller et contribuer à l'avenir des salariés jeunes dans les entreprises, auxquelles elle veut passer le témoin de l'action collective et solidaire.

**3. La formation professionnelle doit reposer sur le recensement des nouveaux métiers utiles à la Profession, elle devient une question clé de l'emploi.**

Cette formation est un outil privilégié d'évolution et de développement des compétences dans le cadre établi par l'observatoire des métiers de la presse.

Pour la Filpac CGT, il ne s'agit pas de choisir entre la formation et l'emploi, mais d'établir une formation au service de l'emploi, dans le cadre des besoins réels et des qualifications nouvelles.

S'appuyant sur les aspects de la gestion prévisionnelle et des compétences (GPEC) favorables à la sauvegarde de l'emploi, la Filpac CGT revendique la mise en place d'un contrat d'études prospectives pour la branche professionnelle afin d'anticiper au mieux les évolutions de la Profession et les besoins en formation qui en découleront.

L'objectif s'accompagne de la volonté de bâtir une grille nationale prenant en compte l'ensemble des nouvelles qualifications issues des évolutions constatées ou prévisibles.

**4. La pénibilité du travail, où qu'elle se trouve, doit être reconnue et prise en compte. Elle doit ouvrir droit à un départ anticipé des salariés concernés, dont le remplacement doit être négocié.**

Si la Filpac CGT se refuse de jouer la carte des départs pour des départs, elle considère que la pénibilité du travail n'est pas une vue de l'esprit, que ce soit en termes de travail de nuit, de travail posté, en équipes ou de stress permanent.

Elle revendique la mise en place d'accords de branches permettant des départs anticipés pour toutes celles et ceux confrontés à une pénibilité accrue du travail.

**5. Si, après aboutissement de nécessaires et incontournables négociations** apparaissent des sureffectifs constatés de façon paritaire, ils seront l'objet d'un traitement selon l'ensemble des éléments cités plus haut (rejet de la rupture du contrat de travail, garanties de formation qualifiante, et d'emploi au terme de la formation, garanties sociales...).

**Dans les mobilisations à venir, à commencer par le 13 juin unitaire, la Filpac CGT propose à toutes et tous de construire la mobilisation à la hauteur de ces enjeux revendicatifs.**

**Fédération des Travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication CGT  
263, rue de Paris - case 426 - 93514 Montreuil cedex - Tél. 01 48 18 80 24  
Site Internet : [filpac-cgt.fr](http://filpac-cgt.fr)**